

Concours Ateliers d'Art de France

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Le Concours Ateliers d'Art de France récompense des créateurs de talent dans 2 catégories : Création et Patrimoine.

"Catégorie Création" : récompense une œuvre originale, à vocation utilitaire ou non utilitaire. Sa création doit être le fruit d'un processus de travail de la matière nécessitant la maîtrise d'un ou plusieurs savoir-faire et s'appuyant sur une démarche artistique.

Les œuvres ou ouvrages présentés dans cette catégorie devront avoir été réalisés après le 1er janvier 2023 et ne devront pas avoir été primés ou récompensés dans le cadre d'un autre concours ou compétition.

"Catégorie Patrimoine" : s'adresse aux professionnels pouvant présenter une œuvre originale ou un ouvrage de restauration, de conservation ou de création, intervenant dans le domaine du patrimoine bâti ou non bâti (mobilier, facture instrumentale, ferronnier, vitrailliste...) et nécessitant la connaissance et la transformation de la matière, ainsi que la mise en œuvre d'un savoir-faire traditionnel.

Les œuvres ou ouvrages présentés devront avoir été réalisés après le 1er janvier 2021 et ne devront pas avoir été primés ou récompensés dans le cadre d'un autre concours ou compétition.

— Candidats

Le Concours Ateliers d'Art de France est réservé aux professionnels exerçant un métier d'art et doivent :

- exploiter un atelier en activité en France et y posséder son siège social,
- justifier d'un statut de professionnel exerçant l'un des métiers d'art figurant sur la liste officielle établie par [le décret ministériel du 24 décembre 2015](#), quel que soit leur statut fiscal,
- exercer un métier d'art fondé sur un processus de travail de la matière dans un atelier, nécessitant la maîtrise d'une technique ou d'un ensemble de savoir-faire complexes,
- présenter des productions à caractère artistique intrinsèque qui porte l'empreinte de l'atelier dont elles sont issues,
- intégrer la mise en œuvre du métier d'art selon un mode de production en pièce uniques ou en petites séries,
- être inscrit soit au Répertoire des Métiers, soit au Registre du Commerce et des Sociétés, soit à la Maison des Artistes ou avoir le statut de travailleurs indépendants,
- être majeur.

— Dotations

Le Concours est doté au niveau régional de 26 prix régionaux, ils sont dotés de 1 000 € TTC pour chacune des catégories "Création" et "Patrimoine".

Le Concours est doté au niveau national de différents outils de valorisation de l'activité professionnelle :

- l'accès à une formation de deux jours en distanciel abordant la participation à un salon grand public et/ou professionnel,
 - une visibilité et un accès aux marchés économiques par un stand offert sur le salon professionnel international, MAISON&OBJET pour le lauréat national de la catégorie "Création" et sur le Salon International du Patrimoine Culturel pour le lauréat national de la catégorie "Patrimoine". Dans le cas où les contraintes sanitaires ne permettraient pas la tenue de ces salons, il sera envisagé une exposition dans un espace de vente choisi par Ateliers d'Art de France.
- D'une valeur totale de 5 000 €.

Déposer son dossier

- <https://ateliersdart.com/action-economique/nos-prix-concours/concours-ateliers-dart-de-france/>